

Charleroi, le 12 mai 2005

Communiqué de presse

Réaction aux propos de Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE sur le phasing out en Hainaut

Le Député fédéral Olivier CHASTEL, Président de la Fédération MR du Hainaut tient à réagir aux propos du Ministre-Président wallon Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE par rapport aux votes intervenus hier dans la Commission temporaire du Parlement européen chargée de suivre le débat sur le prochain cadre financier de l'Union européenne.

Le Ministre-Président se dit indigné par l'attitude du MR et plus particulièrement par l'attitude du Député européen Gérard DEPPEZ, qui en votant contre un amendement déposé par les socialistes belges à propos du maintien au-delà de 2007 du régime du « phasing out » aurait « bafoué la solidarité wallonne » et s'alignerait sur « les positions les plus extrêmes défendues par certains hommes politiques flamands au détriment des intérêts les plus élémentaires de la Wallonie et du Hainaut ».

En tant que Président de la Fédération MR du Hainaut, le Député fédéral Olivier CHASTEL est scandalisé par les propos de Monsieur Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE qui constituent un modèle de désinformation !

Le Député fédéral MR Olivier CHASTEL signale qu'aucun parlementaire européen socialiste de Belgique n'a même pris la peine de suivre les travaux de cette commission provisoire chargée de suivre le débat sur le prochain cadre financier de l'Union européenne alors que le Député européen MR Gérard DEPPEZ y mène un rôle particulièrement actif depuis le début en parfaite collaboration avec la Fédération MR du Hainaut.

Le Député fédéral MR Olivier CHASTEL tient également à souligner que l'amendement déposé par les socialistes belges et qui a été rejeté était particulièrement peu efficace puisqu'il se limitait à « rappeler l'importance des régimes transitoires mis en place et leur caractère indispensable en vue de réaliser l'objectif de cohésion sociale et économique sur tout le territoire européen ».

Le Député fédéral MR Olivier CHASTEL félicite par contre le Député européen MR Gérard DEPPEZ d'avoir négocié et voté l'amendement 709 proposé par le rapporteur REIMER BÖGE (PPE, allemand) et adopté par la commission. Cet amendement défend beaucoup mieux les intérêts du Hainaut puisqu'il prévoit « de permettre aux régions affectées par l'effet statistique d'obtenir une aide telle qu'aucune région ne devrait souffrir de l'élargissement ».

Le Député fédéral MR Olivier CHASTEL regrette la polémique inutile et mensongère initiée par Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE qui fait exactement ce qu'il reproche à tort au MR c'est-à-dire rompre le consensus wallon !

.../...

Le Député fédéral MR Olivier CHASTEL rappelle à cet égard qu'il a interpellé à plusieurs reprises le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Didier DONFUT afin de s'assurer que la Belgique défendrait la position du Hainaut à l'occasion de la négociation sur l'octroi des aides européennes aux politiques communautaires.

Le Député fédéral MR Olivier CHASTEL tient à insister sur le fait que le MR considère qu'il est absolument nécessaire que le Hainaut bénéficie, après 2007, d'un soutien conséquent des fonds structurels pour achever son redressement.

Le Député fédéral MR Olivier CHASTEL en tant que Président de la Fédération MR du Hainaut a chargé le Député wallon Philippe FONTAINE d'interpeller le Ministre-Président Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE à propos de la polémique qu'il vient de lancer. Le Député wallon Philippe FONTAINE, ancien chef du groupe MR au Parlement wallon, est déjà intervenu à de nombreuses reprises dans le dossier des fonds structurels et avait notamment plaidé pour la nomination d'un « Monsieur Objectif I » qui aurait pu coordonner l'action européenne et la rendre plus efficace.

commitment and a precise timetable for the implementation of the principle of Disclosure Statements by Member States' *highest political and* executing authority (Finance Minister);

Or. en

Amendment by Reimer Böge

Amendement de Reimer Böge

Amendment 709

Paragraph 45 a (new) (first part based on ex paragraph 11)

45a. *Points out that regional policy cannot be seen in isolation from regional aid law, and calls for proposals to be coherent and for excessive disparity in assistance between neighbouring regions to be avoided, since that can lead to glaring distortions of competition; highlights the particular situation of the outermost regions (Article 299(2)) of the Treaty), which require differential treatment vis-à-vis the cohesion policy parameters; proposes a transitional mechanism to allow the regions affected by the statistical effect to continue to require adequate support from the EU, since no region should feel that it has suffered as a result of enlargement; the interaction between regional policy and competition policy in the regions affected by the statistical effect must be acknowledged and must be included in the analysis of the effects which current and future rules on state aid have (or will have) on such regions;*

Or. en

Amendment by Reimer Böge

Amendment 710

Paragraph 12

12. Stresses that scientific research, technological development and innovation are at the heart of the knowledge-based economy and are key factors for growth *and sustainable development*, the competitiveness of companies, employment, and to attain the objectives of the Lisbon Strategy; considers that research efforts should be boosted and consolidated at EU level, *developing centres of excellence* ~~in Europe~~ ~~bringing added value to industry, SMEs and the citizens of Europe,~~ *promoting co-operation between private and public actors especially regarding research infrastructure and encouraging public private partnerships*; stresses that this Financial Perspective *must make a substantial contribution towards reaching* the target established at the 2002 Barcelona European Council for an increase in R&D expenditure to 3% of EU GNI by 2010 and that this must be factored into future Financial Perspectives; considers that for the Space Programme, legislative instruments and financial resources should benefit from a revision clause once the

régions et des États membres de l'Union européenne, sur la base des principes de progressivité, d'équité et d'efficacité;

4

Or. es

Amendement déposé par Kathalijne Buitenweg, Helga Trüpel, Pierre Jonckheer, Friedrich-Wilhelm Graefe zu Baringdorf, Elisabeth Schroedter et Alyn Smith

Amendement 149

Paragraphe 11 bis (nouveau)

11 bis. souligne que la limite de 4% du PIB pour les paiements au titre des Fonds structurels est basée sur l'expérience antérieure, mais ne doit pas être traitée de façon dogmatique; estime qu'il serait possible d'examiner l'opportunité d'une différenciation ultérieure temporaire dans les taux de financement des programmes communautaires en conformité avec les richesses relatives des régions et des pays concernés;

Or. en

Amendement déposé par Valdis Dombrovskis et autres

Amendement 150

Paragraphe 11 bis (nouveau)

11 bis. constate que la règle de la limite de 4% du PIB pour les nouveaux États membres proposée par la Commission implique effectivement une réduction de l'aide en faveur des régions et des pays moins favorisés par rapport à des régions et à des pays comparables mais plus prospères; estime que cela n'est pas cohérent avec les objectifs de la politique régionale visant à réduire les disparités régionales; invite par conséquent la Commission à réexaminer la règle de la limite de 4% en assurant qu'elle accordera une attention appropriée aux territoires les moins prospères;

Or. en

Amendement socialiste.

Amendement déposé par Mia De Vits, Philippe Busquin, Véronique De Keyser, Saïd El Khadraoui, Alain Hutchinson, Marc Tarabella et Anne Van Lancker

Amendement 151

Paragraphe 11 bis (nouveau)

11 bis. rappelle l'importance des régimes transitoires mis en place et leur caractère indispensable en vue de réaliser l'objectif de cohésion sociale et économique sur tout le territoire européen;

Vici

AM\562356FR.doc

55/81

PE 357.514v01-00

FR